

REGLEMENT DU CONCOURS LOGO DE LA COMMUNE DE LABASTIDE-DU-VERT

Article 1 : Organisation

La commune de Labastide-du vert organise un concours de logo.
Le présent règlement définit les modalités et les règles applicables à ce concours.

Article 2 : Durée

Les candidatures seront reçues du 01/02/2022 au 31/03/2022
La pré-sélection s'effectuera du 01/04/2022 au 30/04/2022
La sélection finale aura lieu en mai 2022

Article 3 : Objet du concours

L'objectif est de créer la nouvelle identité visuelle de la commune de LABASTIDE DU VERT. Ce logo servira à identifier de manière équivoque et immédiate la commune sur tous les supports qu'elle utilise (affiche, signalétique, courrier, bulletins municipaux, site internet, ...).
Cette nouvelle identité choisie pourra être remplacée à tout moment sur la décision de la municipalité.

Article 4 : Modalités de participation

- ✓ La participation au concours est gratuite
- ✓ Le concours est ouvert à toute personne physique ou morale habitant Labastide-du-Vert
- ✓ Dans le cas d'un projet réalisé par un collectif ou une personne morale, il appartient aux auteurs de ce projet de désigner comme mandataire une personne physique le ou la représentant.
- ✓ Dans le cas d'un candidat mineur l'autorisation de participer d'un représentant légal est obligatoire
- ✓ Les candidats peuvent présenter au maximum 1 projet symbolisant la commune de LABASTIDE DU VERT.
- ✓ La participation au concours se fait sous la seule responsabilité des participants.
- ✓ Les créations seront évaluées sur la base du cahier des charges du concours.
- ✓ Une pré-sélection sera réalisée par les habitants de LABASTIDE DU VERT.
- ✓ A l'issue de cette pré-sélection sera gardé 20% des logos arrivés en tête avec un nombre minimum de 5 logos.
- ✓ Dans le cas d'un projet réalisé par un collectif ou une personne morale, il appartient aux auteurs de ce projet de désigner comme mandataire une personne physique le ou la représentant.
- ✓ Dans le cas d'un candidat mineur l'autorisation de participer d'un représentant légal est obligatoire.
- ✓ Les candidats peuvent présenter au maximum 1 projet symbolisant la commune de LABASTIDE DU VERT.
- ✓ La participation au concours se fait sous la seule responsabilité des participants.
- ✓ Les créations seront évaluées sur la base du cahier des charges du concours
- ✓ Une pré-sélection sera réalisée par les habitants de Labastide-du-Vert.
- ✓ A l'issue de cette pré-sélection sera gardé 20% des logos arrivés en tête avec un nombre minimum de 5 logos
- ✓ La sélection finale sera réalisée par le Conseil Municipal

Article 5 : Cahier des charges

Le logo envoyé devra respecter les règles suivantes :

- ✓ Le nom de LABASTIDE DU VERT devra obligatoirement figurer en toutes lettres.
- ✓ Il est interdit de détourner un logo, une marque ou tout autre élément non libre de droit.
- ✓ Il devra exprimer les valeurs de notre village fier de son patrimoine, de son histoire et de son environnement .
- ✓ Il pourra prendre n'importe quelle forme ou couleur.
- ✓ Il devra être clair et lisible.
- ✓ Le document devra figurer sur 1 format papier A4 avec 1 seul logo par page.
- ✓ Le document devra être clair et lisible jusqu'à 1 format de 2cm de haut.
- ✓ La technique informatique est facultative, le style (figuratif, abstrait, suggestif, ...) est libre.
- ✓ Les documents ne doivent pas être signés, ni porter de marques distinctives permettant d'identifier son auteur

Article 6 : Documents à joindre

Le projet devra être présenté sous enveloppe comprenant :

- ✓ Une représentation du logo sur feuille au format A4.
- ✓ La photocopie de la carte d'identité du candidat et du représentant légal le cas échéant.
- ✓ Une déclaration sur l'honneur, signée par le participant, affirmant que le projet est le fruit de son travail personnel et que celui-ci ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit d'auteur.
- ✓ Le présent règlement dûment paraphé

Article 7 : Droits d'auteur.

Le participant accepte que les droits d'auteur de son projet soient transférés, à titre exclusif et gratuit à la commune de LABASTIDE DU VERT.

Le participant autorise la municipalité à reproduire ce projet sur tout support de son choix et pour toute communication publique qu'elle souhaite.

Dans le cas où l'organisateur utilise le logo, le participant accepte que celui-ci soit éventuellement modifié, recadré et/ou accompagné de commentaires écrits.

En participant à ce concours, le candidat autorise la publication de ses logos sans réclamer de participation financière, pour toutes les opérations liées au présent concours : diffusion, reproduction, exposition et publication à des fins non commerciales

Article 8 : Réceptions des projets

Tous les projets devront être envoyés ou déposés en Mairie à l'adresse suivante :

Mairie de LABASTIDE DU VERT - CONCOURS LOGO - 35 place Raoul Moulé - 46150 LABASTIDE-DU-VERT

Les plis seront ouverts uniquement par la secrétaire de mairie.

Les projets resteront anonymes jusqu'à la sélection finale.

La municipalité se donne le droit de retirer tout projet attentatoire à la bienséance ou à l'ordre public.

Nom :

Prénom

Signature du participant :